



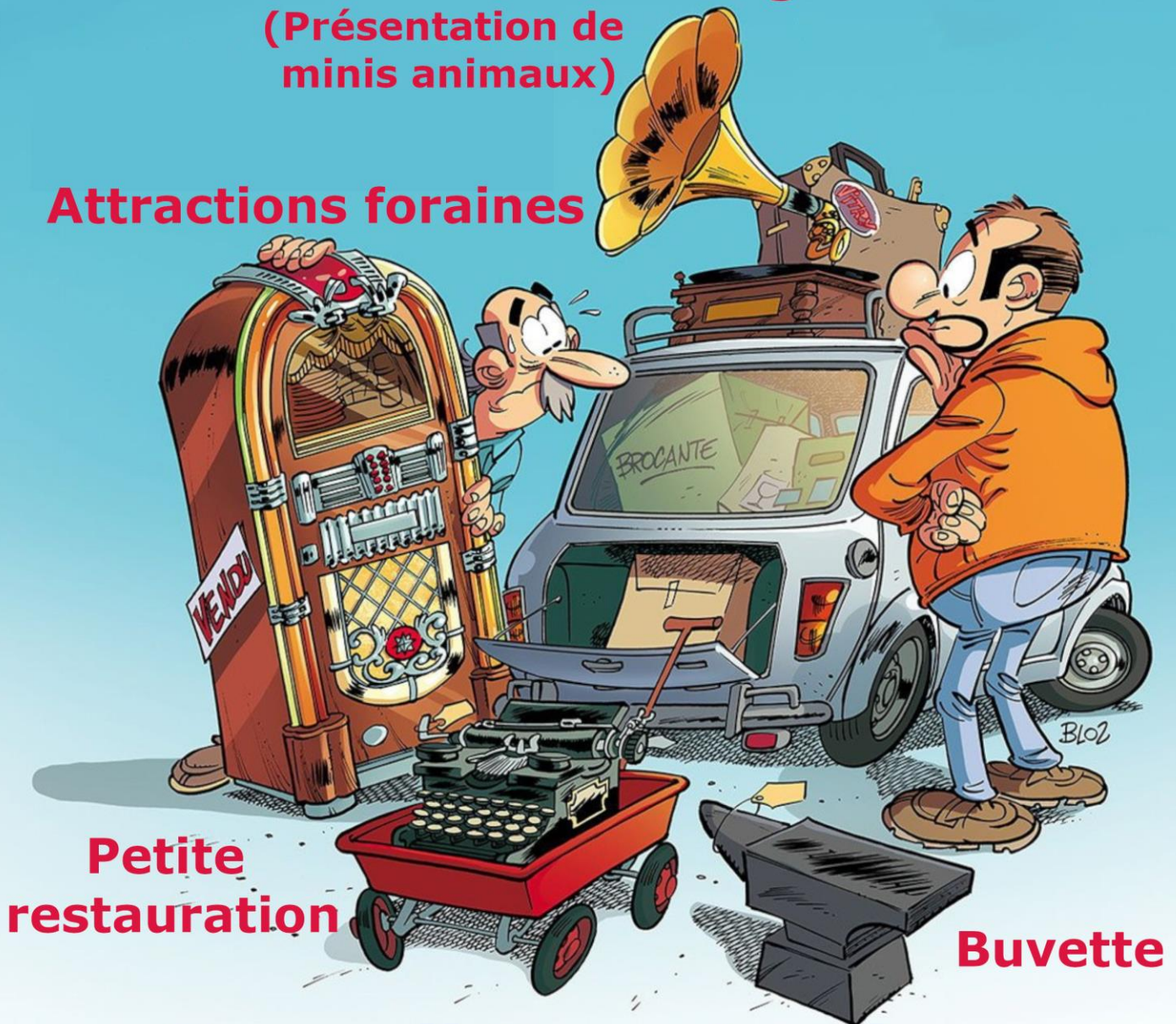
**Neuville
Vitasse**

Brocante au village

Exposition de voitures anciennes

Animation "La ferme au Village"
(Présentation de
minis animaux)

Attractions foraines



**Petite
restauration**

Buvette

**Samedi 3 septembre
de 11h00 à 18h00**

Règlement et inscription sur
www.neuville-vitasse.fr

IPNS

RÈGLEMENT DE LA BROCANTE

Article 1^{er} : La manifestation dénommée « BROCANTE de NEUVILLE-VITASSE » se déroulera le samedi 03 septembre, de 11 heures à 18 heures.

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra, au moment de son inscription, remplir de façon complète la fiche d'identité et de domicile ci-dessous.

Article 3 : Les particuliers s'engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. Ils signent à cet effet, une attestation sur l'honneur lors de l'inscription. Ils s'engagent également à ne vendre ou échanger que des objets personnels et usagés.

Article 4 : Les emplacements seront attribués par la Mairie selon l'ordre de priorité suivant : 1) les riverains. 2) les neuvillois. 3) les extérieurs. Les emplacements se situeront uniquement côté impair de la Grand'Rue, du 3 au 25, et sur l'Espace communal. Aucun emplacement ne sera autorisé sans l'accord de la Mairie.

Article 5 : Les participants ne pourront arriver qu'à partir de 10h00.

Article 6 : Chaque participant est tenu de respecter les gestes barrières et distanciations sociales.

Article 7 : Chaque participant devra tenir du gel hydroalcoolique, à disposition des visiteurs.

Article 8 : Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, d'armes, de nourriture, de CD/DVD et jeux gravés (copies), produits inflammables, etc.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 9 : Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participant à la manifestation sont tenus d'être en possession de leur carte de commerçant non-sédentaire, du récépissé préfectoral attestant de leur profession, et du registre imposé pour l'exercice de leur profession.

Article 10 : Le Comité des Fêtes de NEUVILLE-VITASSE réserve, pour lui-même ou certains commerçants choisis par elle, la concession de la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires.

Article 11 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter l'autorisation délivrée par le Maire ou les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers.

Article 12 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

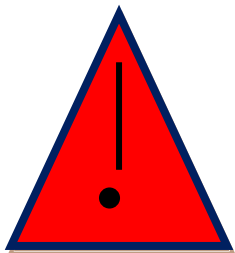
Article 13 : Les objets non vendus ne peuvent être laissés sur place, sous peine de poursuites pouvant entraîner une amende. Chaque emplacement doit être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Article 14 : Les chiens des exposants ou visiteurs devront être tenus en laisse et ne pas divaguer.

Article 15 : Afin d'éviter les croisements et les flux de personnes, le circuit se fera en sens unique.

Article 16 : Le présent règlement est disponible en mairie de NEUVILLE-VITASSE.

**Les exposants devront s'installer
Uniquement à partir de 10h00 et sur autorisation
d'un représentant de la municipalité**



Nombre d'exposants limité
Emplacements de 5 mètres maximum
Les véhicules devront être stationnés derrière le stand

** sous réserve des conditions sanitaires*

FICHE D'INSCRIPTION POUR LES PARTICULIERS

Brocante du 03 septembre 2022 à NEUVILLE-VITASSE

Je soussigné(e), NOM : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ à : _____ département : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : __ / __ / __ / __ / __ ou __ / __ / __ / __ / __

Souhaite participer à la brocante, et réserve un emplacement de _____ mètres (5 m maximum par foyer.)

Carte d'identité n° _____

ou de permis de conduire n° _____

Délivré(e) le _____ par la Préfecture de : _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e),
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de commerce),
- Ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal),
- Avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter,
- M'engage à respecter les gestes barrières et distanciations sociales et de mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur mon stand,
- Avoir pris connaissance de la possibilité que se réserve la mairie d'annuler ladite brocante en cas d'aggravation des conditions sanitaires.

Fait à _____, le _____

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION POUR LES PROFESSIONNELS

Brocante du 03 septembre 2022 à NEUVILLE-VITASSE

Raison sociale :

Société : _____

Adresse : _____

Code postal _____ Ville : _____

Numéro d'inscription au registre du commerce : _____

Nature du commerce : _____

Je soussigné(e), NOM : _____ Prénom : _____

Agissant en qualité de : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de téléphone : __ / __ / __ / __ / __ ou __ / __ / __ / __ / __

Souhaite participer à la brocante, et réserve un emplacement de _____mètres.

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.
- M'engage à respecter les gestes barrières et distanciations sociales et de mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur mon stand.
- Avoir pris connaissance de la possibilité que se réserve la mairie d'annuler ladite brocante en cas d'aggravation des conditions sanitaires.

Fait à _____, le _____

Signature :